



Département du Haut-Rhin  
COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal  
MARDI 28 FEVRIER 2023 à 20h00

-----  
**AVIS D’AFFICHAGE**  
**Liste des délibérations**  
-----

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE, Anne MANDRAS, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Martine LUTHRINGER procuration donnée à Frédéric BRENDER  
Linda MANA procuration donnée à Thierry SALTZMANN

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 17 janvier 2023.

**3. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- adopte à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**4. Fixation de la durée d'amortissement pour la subvention versée à FAMILLES SOLIDAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de fixer la durée d'amortissement à 15 ans concernant la participation financière de la commune pour la rénovation de l'ancienne Maison pour Tous ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**5. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- approuve la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de tâches administratives et techniques, en lien avec la compétence eau, sur la base du projet annexé à la présente délibération avec effet au 1er janvier 2023 ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**6. Adhésion au groupement de commande m2A – Développement du service numérique**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 contre (Guillaume SEVIN) :

- approuve l'adhésion au groupement de commande pour le développement de services numériques à travers la plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr » ;
- approuve la passation de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autorise le Maire ou son Adjoint(e) Délégué(e) d'établir et de signer la convention et tous les autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7. Délégation de signature : informations**

Le conseil municipal prend acte des informations.

**8. Informations communiquées par les Adjointes**

Le conseil municipal prend acte des informations.

**9. Divers**

Le conseil municipal prend acte des informations.

A Bantzenheim, le 07/03/2023

Le Maire  
M. Roland ONIMUS

